

Le Pont du Gard en illimité, toute l'année



MONUMENT

+



MUSÉE

+



LUDO

+



MÉMOIRES DE
GARRIGUE

+



CINÉ

+



EXPO TEMPO

MODALITÉS 2018

Les modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les habitants des communes partenaires changent !

Pour chaque visite, il vous suffit de vous présenter à l'accueil du site munis* soit :

- de votre carte d'identité domiciliée dans le Gard
- d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Plus besoin d'aller en mairie. Depuis le 1^{er} janvier 2017, votre ancienne carte est désactivée.